

**POLITIQUE QUALITÉ DU DÉLÉGUÉ ADNOV**

Venelles, le 24/01/2025

La conformité à la réglementation sur la protection des données est un enjeu majeur pour la profession notariale et nos clients.

Partenaire privilégié du notariat depuis 2007, la Direction protection des données d'ADNOV propose des solutions permettant de favoriser l'activité des notaires en veillant au respect de cette réglementation, notamment au travers de son rôle de Délégué à la protection des données.

Le monde digitalisé implique en effet pour les notaires d'exercer leur mission et de la développer en intégrant la réglementation relative à la protection des données.

La qualité est au cœur du fonctionnement de la Direction protection des données. Cette démarche qualité apporte les clés permettant d'améliorer le fonctionnement des offres de services rendus à nos clients, d'offrir les meilleures conditions de travail aux collaborateurs, et de rendre les processus plus efficaces.

Notre vision stratégique a pour objectifs principaux :

- **d'accomplir notre mission de délégué à la protection des données au sein du le notariat conformément à la réglementation afférente ;**
- **de placer notre client et ses enjeux au centre de nos préoccupations ;**
- **d'assurer l'équilibre économique de l'activité, tout en intégrant des pratiques de développement durable.**

Afin de remplir notre mission dans le respect de nos valeurs, nous nous engageons à développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité, à mobiliser les ressources nécessaires afin de réussir à ce que celui-ci soit pertinent et porteur de valeur ajoutée.

L'implication et le professionnalisme des collaborateurs sont les principaux facteurs de réussite de nos missions.

Oriane NORMAND

Directrice de la Direction protection des données